

Membre titulaire (1806)  
Associé national (1807-1838)

Celui que Jean Favier, dans sa table alphabétique des publications de l'académie de Stanislas, désigne sous le nom de Belin (J.-F.-A.) pourrait être le même que Jean-François-Augustin Belin, maître de langue française à Meissen, en Saxe. En 1778, il a publié à Dresde un *Cours élémentaire et pratique de la langue française contenant les règles et les principes de cette langue expliqué avec clarté et précision à l'usage des élèves de l'école électorale et provinciale de Meissen* dont il donne un troisième volume en 1791. En 1805, ce même J. F. A. Belin publie à Penig, en Saxe, un *Dictionnaire des proverbes, idiotismes et expressions de la langue française, avec des proverbes allemands*. Plus tard, les éditions de 1809 à 1811 de l'Almanach de la cour royale de Saxe citent Jean-François-Augustin Belin, maître de langue française à l'école de Meissen. À cette époque, la Saxe était alliée de Napoléon.

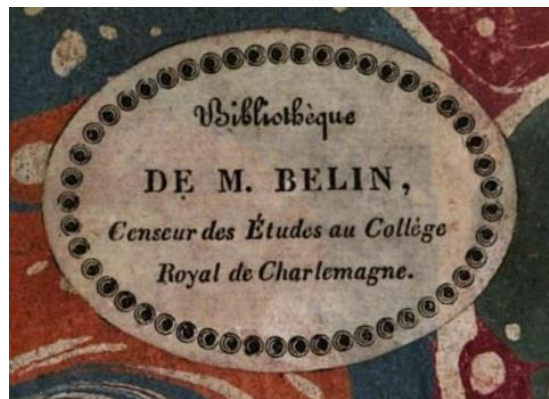
Quoi qu'il en soit, Belin qui nous intéresse et dont on ne trouve jamais mentionné de prénoms, est professeur de latin des classes de 5<sup>e</sup> et de 6<sup>e</sup> au lycée impérial de Nancy dès sa création, en 1805, et sollicite son admission à la Société. Comme, en sa qualité de professeur, il ne s'adresse qu'à de très jeunes élèves, celle-ci demande à être mieux informée. C'est pour lui que l'on inaugure la procédure du double vote : une admissibilité suivie d'une admission. Sa candidature fait l'objet d'un premier vote favorable le 19 avril 1806. Mais ce scrutin a été précédé d'une audition, que le candidat avait demandée lui-même. Il écrivait en effet ce même jour, dans sa lettre au président : « Quoique la Société que vous avez l'honneur de présider et dans laquelle je désire vivement d'être admis n'ait pas exigé que ma présentation fût précédée d'aucune épreuve littéraire, oserais-je vous prier de soumettre à la Société le désir que j'ai de lui faire lecture d'une traduction du Plaidoyer de Cicéron pour Ligarius, à laquelle j'ai consacré le peu de moments que me laissent mes nombreuses occupations ». Le 30 avril 1806, Belin, qui n'a peut-être pas pu faire toutes ses visites, ou qui a rencontré des réticences, fait demander par Lamoureux l'ajournement de sa candidature. Il est finalement admis le 12 juillet « avec près de deux tiers des suffrages des membres présents », ce qui dénote que des oppositions se sont manifestées, car ce pourcentage est tout à fait inhabituel.

Le 9 août 1806, il prononce un discours de réception qui s'intitule « Essai sur l'utilité et les avantages des langues anciennes ». Il prévient d'entrée qu'il ne veut pas faire de choix entre les écrivains anciens et les modernes : c'est une affaire de goût personnel. Mais il veut profiter du fait que le gouvernement « s'occupe à ranimer sur toute la surface de l'Empire l'étude des langues mortes et à recueillir les débris de ces anciennes universités, qui ont été si longtemps l'honneur de la France », pour faire l'éloge des langues anciennes. Il aurait été mal venu, à cette date, de ne pas conclure avec grandiloquence par un panégyrique de Napoléon, ce « nouveau Charlemagne, illustre par ses conquêtes, plus illustre encore par son zèle pour les savants ! » C'est sous ses auspices que se sont ouverts les lycées, « monuments éternels de la bienfaisance du Souverain pour les Lettres, pépinière de savants et de héros, où mûrit la destinée de la France », mais dans lesquels il regrette tout de même discrètement qu'on n'ait pas fait au grec la place qu'il méritait.

Mais, dès l'année suivante, il quitte le lycée de Nancy pour celui d'Amiens où il continue d'enseigner le latin puis, de 1810 à 1813, il est professeur de grammaire au lycée Napoléon à Paris. En 1814, il est affecté au collège royal Henri IV, professeur agrégé des classes de 5<sup>e</sup> puis de 4<sup>e</sup>, en 1822, et de 3<sup>e</sup>, en 1823. Il est enfin nommé en 1824 censeur des études au collège royal Charlemagne où il fera tout le reste de sa carrière jusqu'à ce qu'il soit nommé censeur honoraire, le 19 février 1842. Il est alors chevalier de la Légion d'honneur, depuis le 1<sup>er</sup> mai 1831, et officier de l'Instruction publique. En 1826, avec l'helléniste et latiniste Jean-Louis-Pascal Roche, il a passé un contrat avec l'éditeur Louis Hachette pour publier les

*Annales des concours généraux*, proposant aux élèves des collèges royaux les moyens de s'entraîner avec les sujets mis au Concours général de 1805 à 1826.

On ne sait ce devient Belin après son départ à la retraite. Il habite un temps la « maison Flamand » à Essômes-sur-Marne où il accueille le dessinateur et graveur Charles Ransonnette. Enfin, les *Annales de l'Instruction publique* de l'année 1865 citent dans la Nécrologie de l'année 1864 : Belin, ancien censeur des études au lycée Charlemagne, officier de la Légion d'honneur, officier de l'Instruction publique. [Jean-Claude Bonnefont, Alain Petiot]



**Ex-libris de M. Belin**

Association française pour la connaissance de l'ex-libris

*Almanach impérial* (1805-1813) ; *Almanach royal* (1814-1830) ; *Almanach royal et national* (1831-1841) ; *Annuaire de l'Instruction publique* (1865), Nécrologie de l'année 1864, p. 289 ; *Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry* (1892), p. 22 ; *Annuaire de l'ordre impérial de la Légion d'honneur, année 1852*, Paris, 1853, p. 133 ; Archives de l'Académie de Stanislas, procès-verbaux manuscrits, vol. 1, f° 115, 117, 123 ; *Bulletin universitaire*, tome XI (1842), p. 37 ; *Königlich- Sächsischer Hof- und Staats- Kalender*, (1809), p. 210, (1810) p. 212, (1811), p. 213 ; J.-J. LIONNOIS, *Histoire des villes vieille et neuve de Nancy*, tome second, 1811, p. 342-343 ; *Précis analytique des travaux de la Société des sciences, lettres et arts de Nancy pendant le cours de l'an 1806*, p. 38-48.